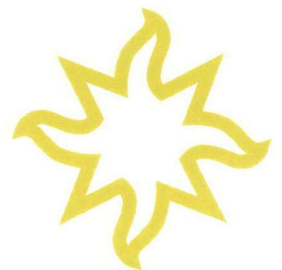
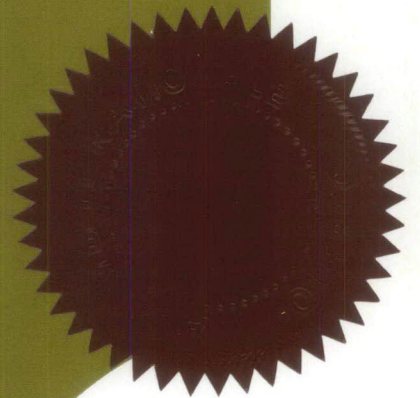


ASSEMBLÉE NATIONALE
no 768-20061206

Rapport annuel

20052006



Ordre des
Urbanistes du
Québec



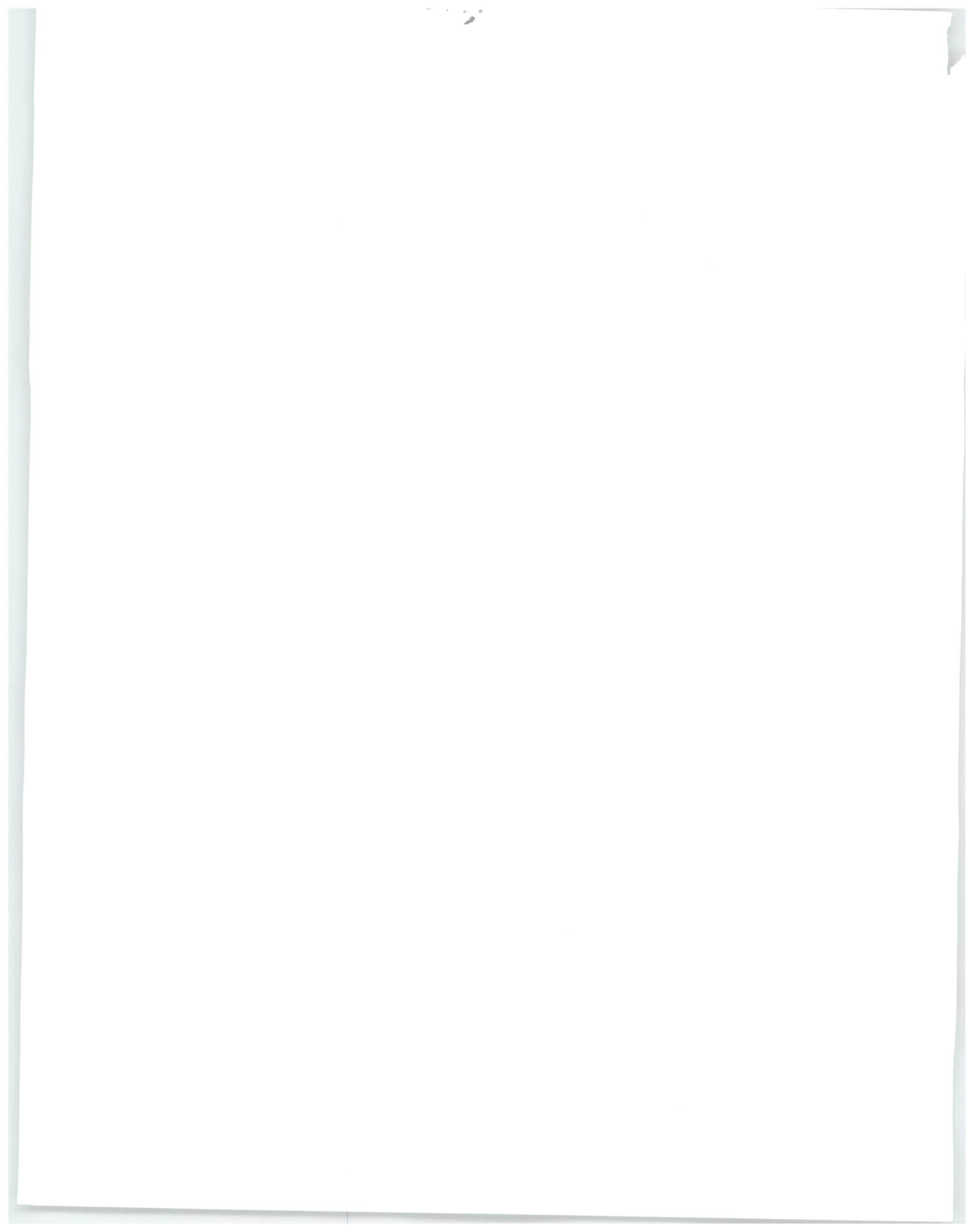


Ordre des urbanistes du Québec

ERRATA

Une même erreur s'est produite dans le rapport annuel 2005-2006, page 1, à trois endroits, soit dans les **Lettres de présentations** ; nous aurions dû lire : « 31 mars 2006 » au lieu de « 31 mars 2005 ».

Fait ce 13 novembre 2006





ADDENDA AU RAPPORT ANNUEL 2005-2006

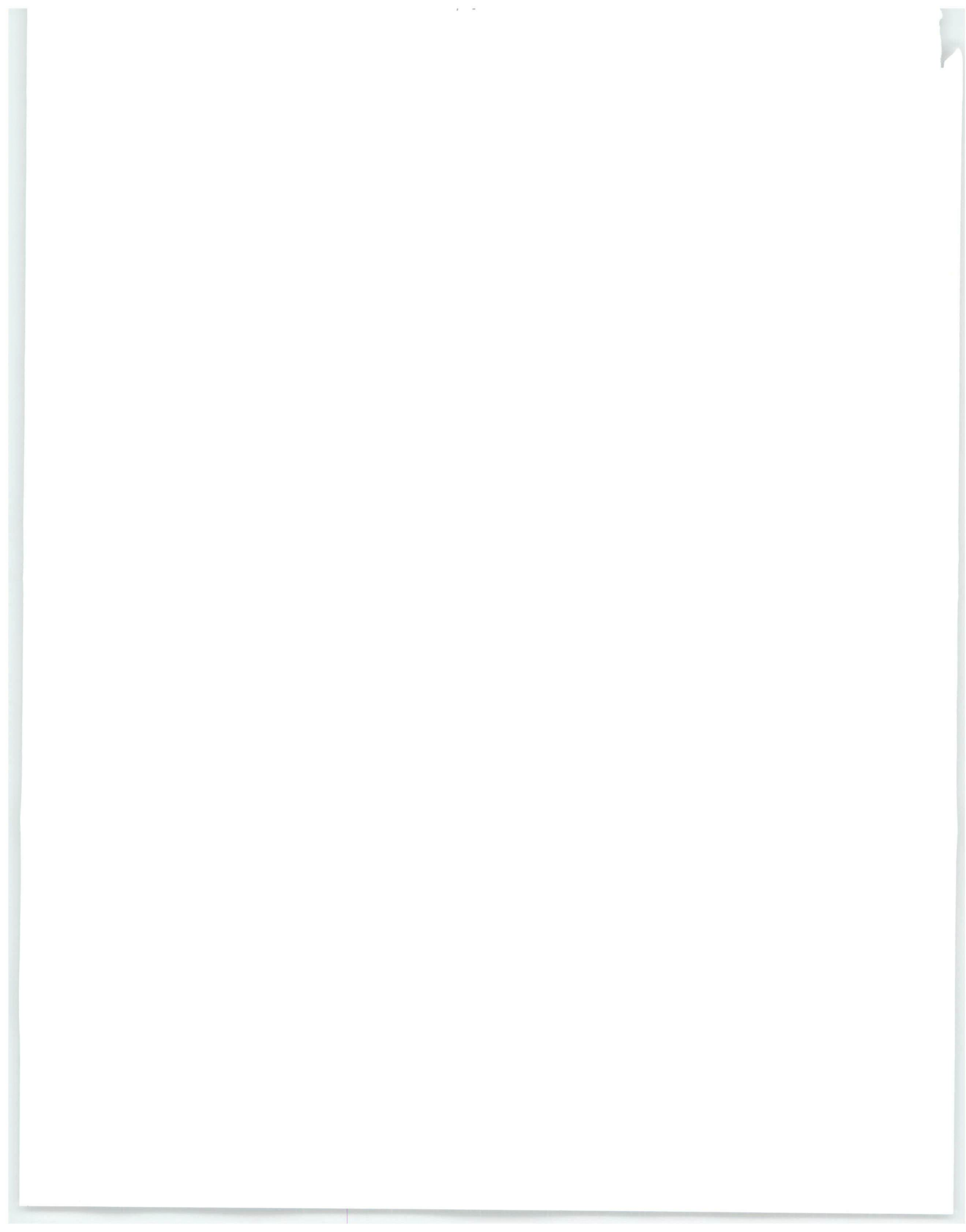
Le Bureau de l'Ordre des urbanistes du Québec s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2005-2006, aux dates suivantes:

- le 15 avril 2005
- le 10 juin 2005
- le 12 août 2005
- le 9 septembre 2005
- le 9 décembre 2005
- le 27 janvier 2006
- le 24 mars 2006

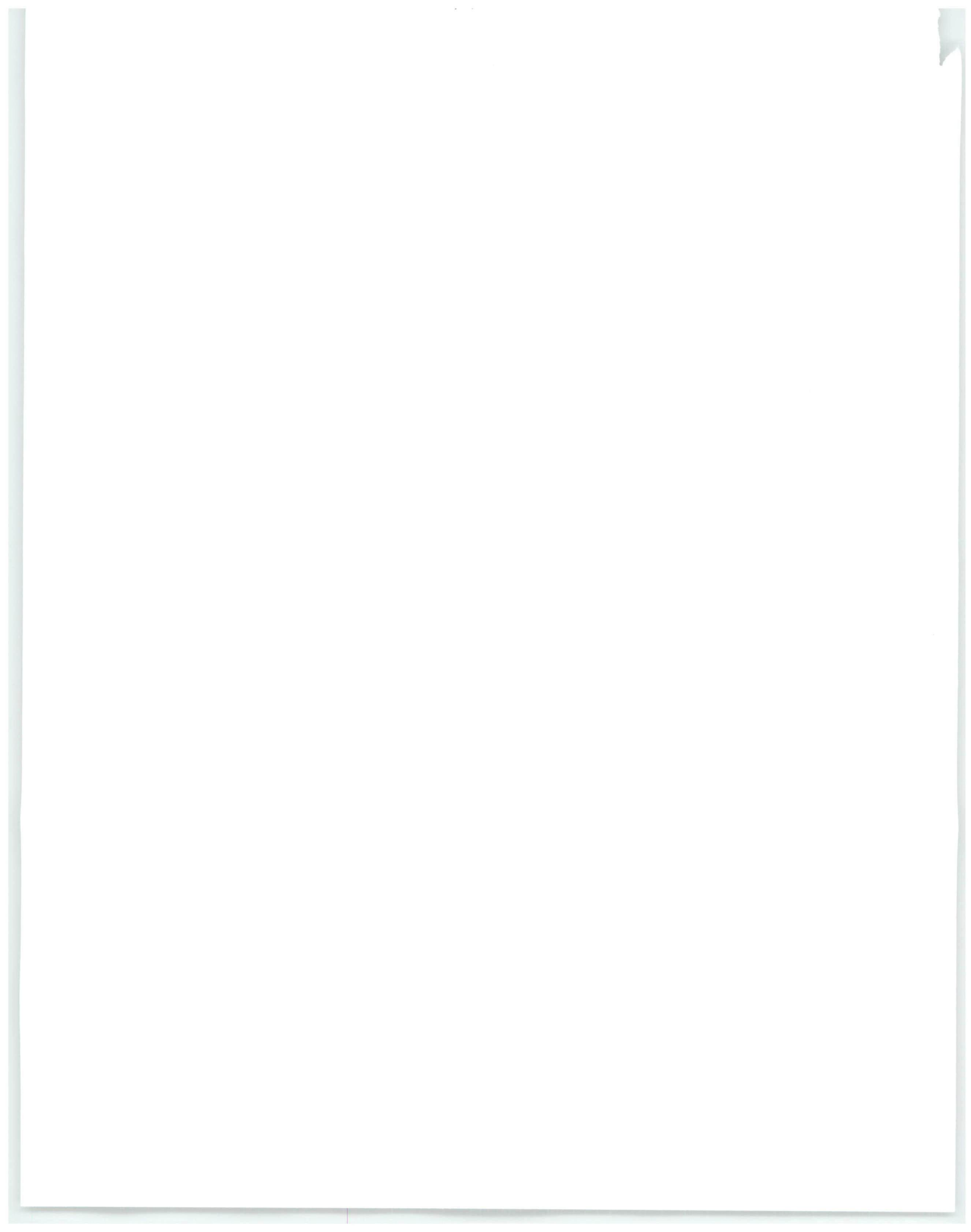
Compte tenu du nombre de réunions du Bureau, le Comité administratif ne s'est pas réuni.

Principales résolutions adoptées par le Bureau

Résolution no	Objet
BUR.05.04.15.2	Nommer Mme Claude Gauthier à titre d'administratrice pour le Région du Centre.
BUR.05.04.15.5.2	Nommer les membres suivants au Comité administratif 2005-2006: M. Claude Beaulac, président, Mme Louise Audet, vice-présidente, M. Jean Côté, trésorier, M. André M. Boisvert, administrateur et Mme Renée O'Dwyer, administratrice nommée.
BUR.05.04.15.5.3	Désigner les personnes suivantes en tant que signataires du compte bancaire de l'Ordre des urbanistes du Québec : M. Claude Beaulac, président ou M. Raphaël Fischler, administrateur, ou M. Jean Côté, administrateur & trésorier ou Mme Odette Michaud, directrice de la gestion administrative et Secrétaire de l'Ordre. La signature de deux d'entre eux est requise en tout temps.
BUR.05.04.15.5.4	Retenir le 9 septembre 2005 comme date pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2005-2006.
BUR.05.04.15.5.5	Autoriser la tenue d'un congrès conjoint OUQ/AQÉI et autoriser le président, M. Claude Beaulac, à signer le protocole d'entente qui devra préalablement être soumis aux membres du Bureau lors de la prochaine assemblée régulière prévue pour le 10 juin prochain.
BUR.05.04.15.10.2	Opter pour une visibilité dans la revue, L'AMÉNAGISTE numéro spécial, qui sera publié pour le Colloque 2005 et qui sera inséré dans la pochette des congressistes. L'Ordre retient donc une pleine page : page intérieure au coût de 450 \$ + les taxes applicables.
BUR.05.04.15.11.1.7	Adopter le budget tel que présenté, sous réserve d'y apporter, lors du prochain Bureau, des ajustements quant aux indications touchant les contrats de travail des employés, aux décisions qui seront prises en rapport avec le Plan stratégique 2004-2008.
BUR.05.04.15.11.1.8	Fixer, annuellement, l'indemnité pour usage de véhicule personnel au taux adopté par l'Office des professions du Québec.
BUR.05.06.10.4.1	Approuver le projet d'états financiers au 31 mars 2005 tel que présenté.
BUR.05.06.10.4.3a)	Retenir les services d'un expert en recrutement pour analyser, avec les membres du Bureau, les offres de service qui seront reçues à l'Ordre pour combler le poste de directeur général.
BUR.05.06.10.4.3c)	Amender la résolution BUR.05.04.15.11.1.7 et accepter les prévisions budgétaires 2005-2006 telles que modifiées et déposées aux présentes.
BUR.05.06.10.4.4	Ajouter à la liste des signataires autorisés à la Caisse Desjardins, M. Robert Chicoine, administrateur.



- BUR.05.06.10.8.1 Nommer Mme Danielle Pilette à titre de représentante de l'Ordre des urbanistes du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2005-2006.
- BUR.05.06.10.8.2 Autoriser M. Claude Beaulac à signer l'entente de collaboration entre la Conférence interprofessionnelle du design du Québec et l'OUQ.
- BUR.05.06.10.8.3 Autoriser M. Claude Beaulac à signer, pour et au nom de l'Ordre des urbanistes du Québec, l'entente de collaboration et la proposition soumise au Fonds du Corps canadien visant à mettre sur pied une Association de professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme au Cambodge.
- BUR.05.06.10.10.2 Appuyer la proposition de recherche soumise par la Coalition pour la viabilité du sud du Golfe du Saint-Laurent intitulé « Practical Tools for Community Planners Within the Southern Gulf of St. Lawrence to Adapt to Erosion Due to Climate Change ».
- BUR.05.06.10.10.4 Autoriser M. Claude Beaulac à signer, pour et au nom de l'Ordre, le protocole d'entente entre l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts et l'OUQ.
- BUR.05.06.10.10.5b) Demander au Comité de la formation continue d'étudier la possibilité de conclure une entente de collaboration avec l'AAMQ.
- BUR.05.08.12.3.1 Adopter les états financiers vérifiés au 31 mars 2005.
- BUR.05.08.12.3.4 Adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres qui aura lieu le 9 septembre 2005.
- BUR.05.08.12.3.5 Augmenter la cotisation 2006-2007 selon l'augmentation dans l'indice des prix à la consommation de 2004.
- BUR.05.08.12.5.1 Radier du Tableau, en date du 1^{er} avril 2005, 5 membres de l'Ordre des urbanistes du Québec pour faute de paiement de leur cotisation.
- BUR.05.09.09.7 Créer un comité de révision des règlements afin de revoir l'ensemble des règlements de l'Ordre des urbanistes du Québec.
- BUR.05.09.09.10.3 a) Accorder une augmentation salariale de 2% aux employés pour l'année 2005-2006 et cotiser à un REER de 4,5 % pour les trois personnes de la permanence; revoir l'organisation administrative et établir une grille salariale selon une fiche d'évaluation des tâches.
- BUR.05.12.09.4.2 Autoriser un montant de 10 000 \$ pour faire l'acquisition d'un nouveau Serveur Windows et de mandater MM. Claude Beaulac et Jean Côté afin d'en autoriser le paiement.
- BUR.05.12.09.6.2b) Établir une procédure concernant la manière de procéder pour combler un poste vacant au sein des divers comités de l'Ordre.
- BUR.05.12.09.10.4 Nommer M. Robert Chicoine coprésident des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec.
- BUR.05.12.09.15.2 Radier du Tableau, 2 membres pour faute de paiement du 2^e versement de leur cotisation 2005-2006 qui était payable le 1^{er} octobre 2005.
- BUR.05.12.09.5.3 Soumettre la candidature de M. Bernard McCann pour le Prix du CIQ.
- BUR.05.12.09.5.4a) Transmettre à l'IDM la candidature de M. Aurèle Cardinal pour le prix Carrière Sam-Lapointe.
- BUR.06.01.27.3 Accepter l'offre de location de deux ans laquelle a été déposée par Remdev au bureau de l'Ordre le 6 décembre 2005 et autoriser M. Claude Beaulac à signer cette offre pour et au nom de l'Ordre.



- BUR.06.03.24.3.3.3 Accepter l'offre de Remdev et d'autoriser M. Claude Beaulac à signer pour et au nom de l'Ordre, un bail de 5 ans couvrant la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2011.
- BUR.06.03.24.7.1 Nommer M. Robert Chicoine à titre de représentant de l'Ordre sur le comité de discussions formé par le MAMR et portant sur la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- BUR.06.03.24.8.2 Accepter que l'Ordre des urbanistes du Québec devienne membre affilié de « Urbanistes sans frontières ».
- BUR.06.03.24.8.3 Réserver 10 billets au coût de 230 \$ par inscription, pour le banquet des fêtes du 30^e anniversaire du DEUT (département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal).

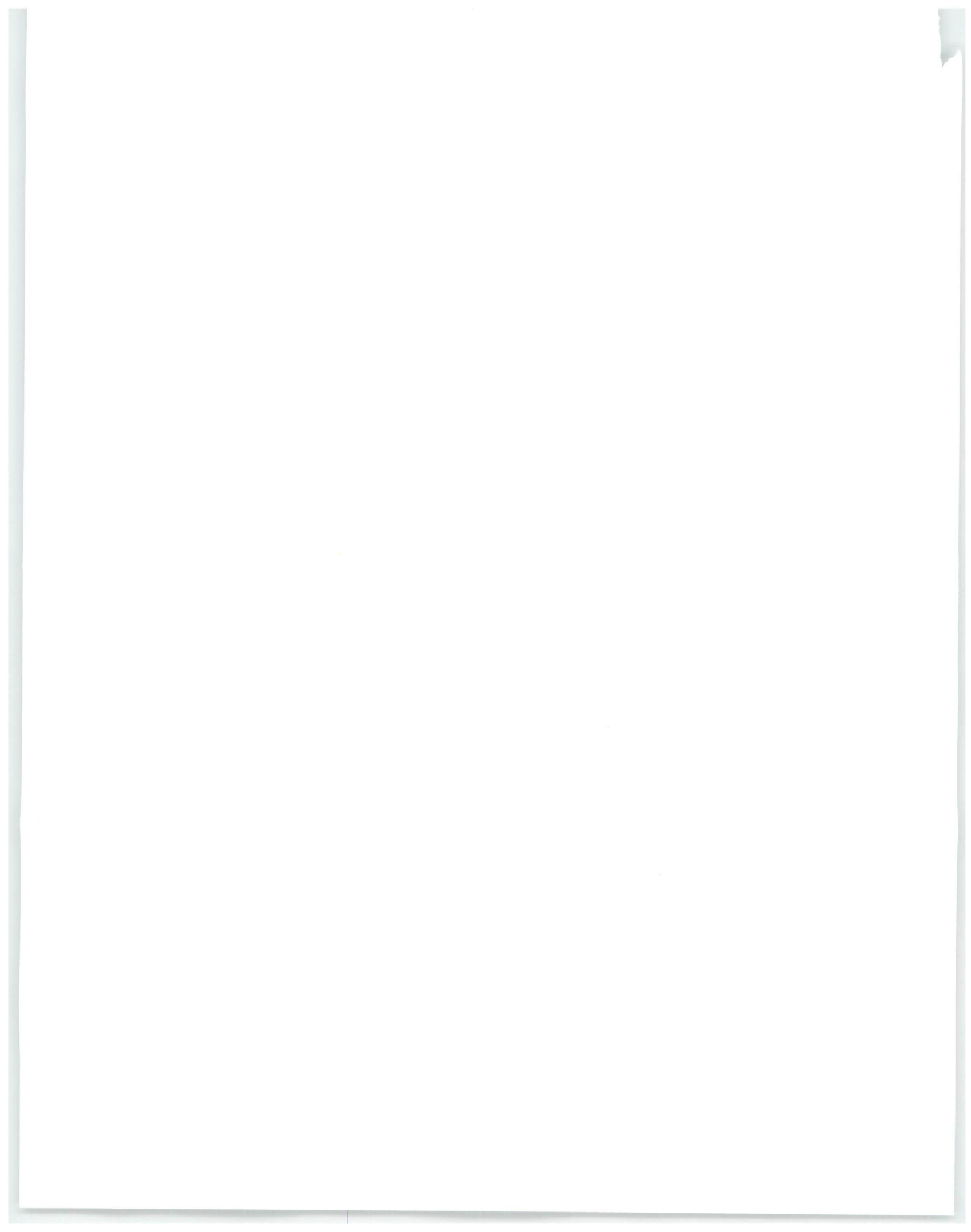


Table des matières

LETTRES DE PRÉSENTATION	1
LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU EN 2005-2006.....	2
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE	3
LES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2005-2006	4
RAPPORT DU PRÉSIDENT	5
RAPPORT DU SYNDIC	6
RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE.....	6
RAPPORT DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	7
RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA DÉONTOLOGIE	8
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES.....	8
RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES.....	8
RAPPORT DU COMITÉ DES ADMISSIONS.....	8
RAPPORT DU COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION.....	9
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES	10
RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC	11
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE	13
RAPPORT DU CONGRÈS CONJOINT OUQ-AQÉI	14
RAPPORT DU COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI	14
RAPPORT DU COMITÉ « URBANISTES EN HERBE »	15
RAPPORT DU COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE « URBANITÉ ».....	16
RAPPORT DU CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS	17
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2006	18
Rapport des vérificateurs	18
États financiers.....	19
Revenus et dépenses.....	19
Évolution des surplus	20
Bilan.....	21
Notes complémentaires.....	22
Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2006	25





LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1^{er} septembre 2006

Monsieur Yvon Marcoux

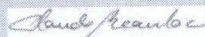
Ministre de la Justice et procureur général
Ministre responsable des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.

Le président,



Claude Beaulac, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Montréal, le 1^{er} septembre 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne, président

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

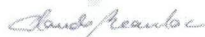
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,



Claude Beaulac, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Québec, le 1^{er} septembre 2006

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2005.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Yvon Marcoux

Ministre de la Justice et Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec



LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU EN 2005-2006

Claude Beaulac
Président

Jean Côté
Trésorier

Louise Audet
Vice-présidente

Robert Chicoine
Administrateur

Raphaël Fischler
Administrateur

André M. Boisvert
Administrateur

Claude Gauthier
Administratrice

Renée O'Dwyer
Administratrice nommée par l'Office des professions

Jean-Paul Gaumond
Administrateur nommé par l'Office des professions



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Régions	Tableau des membres			Stagiaires	Total
	Membres	Émérites	Total		
Région de l'Est					
01 - Bas-Saint-Laurent	12	-	12	-	12
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	29	-	29	-	29
03 - Capitale-Nationale	111	3	114	7	121
09 - Côte-Nord	7	-	7	1	8
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	-	0	2	2
12 - Chaudière-Appalaches	21	-	21	4	25
Région Centre					
04 - Mauricie	25	1	26	3	29
05 - Estrie	26	1	29	5	34
16 - Montérégie	120	-	120	27	147
Région de Montréal					
06 - Montréal	269	6	275	52	327
Région de l'Ouest					
07 - Outaouais	30	-	30	3	33
08 - Abitibi-Témiscamingue	5	-	5	1	6
10 - Nord-du-Québec	1	-	1	-	1
13 - Laval	26	-	26	4	32
14 - Lanaudière	29	1	30	3	33
15 - Laurentides	51	-	51	13	64
17 - Centre du Québec	6	-	6	-	6
Hors Québec	20	2	22	-	22
Total des membres au 31 mars 2006	792	14	806	125	931

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit:

	Membres	Émérites	Total
Membres au 31 mars 2005	781	15	796
Décès	-2	-1	-3
Démissions	-15	-	-15
Radiations	-6	-	-6
Réinscriptions	6	-	6
Nouveaux membres	29	-	29
Membre introuvable	-1	-	-1
Membres au 31 mars 2006	792	14	806

Nouveaux urbanistes de 2005-2006

Auclair, Jean-François
Avellan, Sergio
Barriault, Sylvie
Bergeron, Richard
Bonneville, Karine
Boulanger, Jocelyn
Boutet, Éric
Boutin, Pascale

Brabant, Pierre
Caron, Annie
Castonguay, Luc
Côté, Julie
Dieng, Amadou
Doré, Stéphane
Ducharme, Benoit
Guillemette, Éric

Jobidon, Jocelyn
Labbé, Normand
Laterreur, Isabelle
Luchuk, David
Lussier, Caroline
Marcil, Mathieu
Meunier, Philippe
Morissette, Jean-François

Noiseux, Dominic
Ouellet, Jacky
Pelletier, Guy
Poiré, David
St-Germain, François

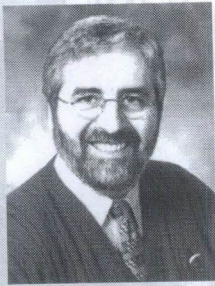


LES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2005-2006

Membres réguliers	430.00 \$
Membres hors Québec	147.00 \$
Membres étudiants à temps plein	107.50 \$
Membres sans emploi	107.50 \$
Membres retraités	107.50 \$
Membres en congé parental	107.50 \$
Membres retraités de + 70 ans	- \$
Membres émérites	- \$
Contribution à l'Office des professions	20.20 \$



RAPPORT DU PRÉSIDENT



Président
M. Claude Beaulac

Le Bureau s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année. Compte tenu du nombre de réunions du Bureau, le Comité administratif ne s'est pas réuni.

Le dossier des actes réservés

Le dossier des actes réservés suit son cours et nous espérons une reconnaissance prochaine. Une rencontre avec le président de l'Office des professions du Québec, monsieur Gaétan Lemoyne, a eu lieu à Québec. Accompagné de notre collègue André Christin, nous avons discuté des demandes et des démarches entreprises. Une autre rencontre a eu lieu avec le président ainsi que le directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec afin de leur expliquer la nature des demandes des urbanistes. De plus, certaines démarches politiques ont été entreprises afin de sensibiliser les élus provinciaux à l'importance de la reconnaissance législative des urbanistes.

L'année 2005-2006 a été productive dans la consolidation des partenariats

- **Les États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme** au Centre des congrès de Québec du 18 au 20 octobre 2006

En cette année du 25^{ème} anniversaire de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) s'est associé à l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) pour réunir, en octobre 2006, l'ensemble des intervenants de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme afin de faire le point de l'état du développement du territoire et de partager leur vision et leurs attentes.

Sous la présidence d'honneur de M. Jean-Paul L'Allier et co-présidé par Mme Nathalie Audet de l'AARQ et M. Robert Chicoine, vice-président de l'OUQ, cet événement bénéficie d'un appui important du ministère des Affaires municipales et des Régions. L'Association québécoise d'urbanisme (AQU), l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sont également des partenaires de l'événement.

- La **Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)** a mandaté l'OUQ pour tenir les « Ateliers sur la planification et l'aménagement durables pour les petites collectivités » dans plusieurs municipalités à travers le Québec.

- **Institut canadien des urbanistes (ICU)**

L'entente d'affiliation se terminait le 31 décembre 2005. Celle-ci a été reconduite afin de permettre de définir une nouvelle entente cadre entre l'ICU et ses affiliés. Une première version a été soumise au printemps 2006.

L'OUQ s'est également engagé à tenir le congrès annuel de l'ICU à Québec en juin 2007.

- **Urbanistes sans frontières – Planners Without Borders (USF-PWB)**

Créé à l'initiative de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), de l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario (OPPI) et de l'Institut canadien des urbanistes (ICU), USF-PWB vise à constituer un réseau international d'organisations professionnelles d'urbanistes et de partenaires afin d'accroître l'aide professionnelle accordée à la communauté internationale et, plus particulièrement, aux pays en développement. L'OUQ héberge actuellement le siège social d'USF-PWB. Cette organisation prendra son envol à l'automne de 2006, à la suite du Congrès mondial des urbanistes de Vancouver.

- La **Conférence interprofessionnelle de design du Québec (CIDQ)**¹ a pris son envol et j'ai eu l'honneur d'être élu président par le conseil d'administration. Une plate-forme stratégique a été élaborée et un plan de communication est en voie de confection.

En terminant, j'aimerais souligner l'excellent travail de l'ensemble des membres qui oeuvrent bénévolement au sein des comités et les en remercier chaleureusement.

J'aimerais également souligner l'excellent travail et l'engagement constant de Mme Michaud et de Mme Corso à la permanence.

Enfin, comment ne pas regretter le départ du directeur des communications, M. François Ménard, et le remercier pour ces années de service marquées par un enthousiasme et une joie de vivre communicative.

¹ La CIDQ est constituée de l'Ordre des urbanistes du Québec, de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), de l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ), de l'Association professionnelle des designers intérieurs du Québec (APDIQ), de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), de la Société des designers graphiques du Québec (SDGQ) et de l'Institut de Design Montréal (IDM) en tant que partenaire fondateur.



RAPPORT DU SYNDIC

Membres

M. Claude Lavoie, syndic
M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

Au cours de la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, le cabinet du syndic a traité les dossiers suivants :

- Une requête en radiation provisoire à l'encontre d'un membre qui a été condamné pour une infraction au Code criminel.
- Une requête en blâme devant le Comité de discipline contre un membre qui a refusé ou négligé de satisfaire à certaines obligations imposées par le Code des professions et par le Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle.
- Une requête en blâme devant le Comité de discipline contre un membre qui, dans l'exercice de ses fonctions, aurait utilisé un langage irrespectueux contre un citoyen.
- Une intervention, qui a pris la forme d'une médiation, entre un membre agissant comme urbaniste-conseil et une municipalité cliente, afin de régler un litige sur le mandat de l'urbaniste. Le dossier a été réglé à la satisfaction des parties.
- Une enquête sur une accusation de plagiat a été enclenchée comme suite à une plainte déposée par un membre à l'encontre d'un autre membre. Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, cette enquête est toujours en cours.
- À neuf reprises, des citoyens ont demandé des précisions sur des actes professionnels posés par des urbanistes et sur des situations de conflits d'intérêts potentiels. Aucune plainte officielle n'a découlé de ces consultations téléphoniques.
- À six reprises, des urbanistes se sont informés de l'interprétation de divers articles des règlements de l'Ordre au regard d'activités et de pratiques professionnelles. La notion de conflit d'intérêts et le libellé de clauses contractuelles sont les thèmes abordés le plus souvent lors des consultations téléphoniques.

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres

M^e Jean-Guy Gilbert, président
M. Ernest Buteau, (jusqu'au 27 janvier 2006)
M. André Christin,
M. Serge Côté, (jusqu'au 27 janvier 2006)
M. Frédéric Dufault (à compter du 27 janvier 2006)
Mme Ginette Roy (à compter du 27 janvier 2006)
Mme Odette Michaud, secrétaire

Mandat

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité de discipline a été saisi de trois plaintes transmises par le syndic de l'ordre dont :

- Une plainte en relation avec l'article 114 du Code des professions ; l'intimé visé a été déclaré coupable et s'est vu imposer une réprimande en plus du remboursement des déboursés reliés à cette cause.
- Une requête en radiation provisoire contre un membre qui a été condamné pour une infraction au Code criminel ; le comité de discipline, après avoir entendu la plainte, a ordonné une radiation provisoire. D'autres auditions sont prévues dans ce dossier.

Une troisième plainte a été déposée et ce dossier sera traité au début de l'année financière 2006-2007, l'avis d'audition étant prévu pour le 17 mai 2006.



RAPPORT DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres

M. François Cyr, président
Mme Danielle Cyr
M. Gaétan Demers
M. Gilles McNeil
M. Gilles Paré
M. Serge Vaugeois

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Sélection des dossiers de la programmation 2005-06

Un échantillon de 40 personnes a été choisi de façon aléatoire parmi les membres inscrits au tableau depuis 20 ans et qui n'avaient pas fait l'objet, précédemment, d'une inspection. Les 40 professionnels sélectionnés pour la programmation 2005-06 proviennent de chacun des cinq principaux groupes d'emplois, répartis comme suit :

- 16 des villes et des municipalités régionales de comté;
- 12 des services professionnels;
- 7 des ministères gouvernementaux;
- 4 des organismes publics, para-publics et des institutions d'enseignement;
- 1 des secteurs commercial et industriel.

Travaux complétés en 2005-06

Au cours de l'année qui se termine, le comité s'est réuni à trois reprises : les 15 juin 2005, 12 septembre 2005, et 24 février 2006. Aucune demande d'enquête particulière ne nous a été faite.

L'inspection professionnelle a été complétée à la satisfaction du comité dans l'ensemble des 39 dossiers sélectionnés pour la programmation 2005-06.

Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection

Il est important de rappeler quels sont les documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété;
- une copie à jour de votre curriculum vitae; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué ou commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont, comme par les années passées, informé le Comité qu'ils n'ont pas produit de document «d'urbanisme» dans les deux dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire. Nous comprenons qu'il peut en être ainsi. Toutefois, lorsque vous êtes invités à soumettre votre dossier aux fins d'inspection professionnelle, vous pouvez inclure les documents que vous jugez être les plus représentatifs du travail que vous effectuez. Ces derniers conviendront à notre analyse dans la mesure où ils auront été produits dans les deux dernières années de calendrier précédent l'avis d'inspection et qu'ils refléteront fidèlement vos occupations professionnelles à l'époque de leur production.

Aussi, si un document transmis aux membres du Comité doit vous être retourné, vous n'avez qu'à nous le préciser dans votre note de transmission. Nous ne conserverons, en archives de votre dossier professionnel, que la référence des documents soumis pour notre analyse. Aucune copie de texte, de rapport ou autre document transmis ne sera produite, ce qui respectera votre relation professionnel / client.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

Remerciements

Les membres du comité tiennent à remercier les candidats qui se sont prêtés au processus d'inspection professionnelle en 2005-06, qui ont donné suite à nos demandes d'informations additionnelles et qui ont fait preuve de patience lors du traitement de leur dossier.



RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA DÉONTOLOGIE

Président

M. Pierre Lachapelle, urbaniste

Membres

M. Richard Brunet, urbaniste
M. Gilles Piché, urbaniste
M. Daniel Pilon, urbaniste, jusqu'au 13 septembre 2005
Mme Marie-Claude Aubin, à partir du 27 janvier 2006
M. Jacques Chénier, à partir du 27 janvier 2006
M. Jean-Paul Gravel, à partir du 27 janvier 2006
M. Normand Trottier, à partir du 27 janvier 2006
M. Sylvain Villeneuve, à partir du 27 janvier 2006

Le Comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

À ce titre, le Comité a formulé deux (2) avis écrits sur des questions de déontologie auprès de membres de l'Ordre qui en ont fait la demande.

Le Bureau a également confié au Comité un mandat particulier par la résolution suivante:

RÉSOLUTION BUR.04.09.23.6.1.1

«En référence au Plan stratégique enjeu numéro 2, objectif 2.2 «faciliter la détermination par les membres des situations potentielles de conflits d'intérêts», les membres du Bureau élaborent le mandat du comité consultatif de déontologie comme suit :

- Identifier les principales situations de conflits d'intérêts ou de conflit de rôle pouvant impliquer les urbanistes ;
- Préciser l'interprétation des articles du Code de déontologie traitant de telles situations et suggérer, s'il y a lieu, des modifications au code ;
- Proposer des moyens d'information et de formation sur le Code de déontologie, de situations de conflits d'intérêts et de conflit de rôle. »

Suite à des représentations faites auprès du Bureau, celui-ci a augmenté en janvier 2006 les effectifs du Comité qui sont passés de quatre (4) à huit (8) membres. Ce nouveau Comité s'est réuni à une reprise en cours d'exercice et poursuit actuellement ses travaux de façon assidue vers la réalisation de son mandat particulier.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Membre

M. Gérard Lemelin
M. Claude Simard

Le comité de révision des plaintes n'a eu aucun dossier à traiter durant l'exercice qui se termine.

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Président

M. Robert Cooke

Aucun dossier n'a été déposé au Conseil d'arbitrage des comptes au cours de l'année 2005.

RAPPORT DU COMITÉ DES ADMISSIONS

Membres

M. Pierre Blais, président
M. Jean Demers
M. Pierre S. Guertin
M. Michel Joly
Mme Chantal Laliberté
Mme Francine Leduc (jusqu'au 12 décembre 2005)
M. Jacques Métivier
Mme Danielle Pillette
M. Pierre Malo (à compter du 12 décembre 2005)

Au cours de la dernière année, la composition du Comité des admissions s'est légèrement modifiée. M. Pierre Malo a remplacé Mme Francine Leduc. Nous remercions cette dernière pour son engagement au sein du Comité.

Le Comité des admissions s'est réuni à quatre reprises, afin de préparer et de corriger l'examen de novembre 2005. Le Comité a complètement revu le contenu de cet examen par rapport à celui de 2004. Un sous-comité s'est réuni à deux reprises au début de 2006, afin de donner suite aux demandes de révision des résultats de l'examen de 2005.

Une révision du contenu de l'examen est prévue pour l'automne 2006.



RAPPORT DU COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Membres

M. Iskandar Gabbour
Mme Danielle Pilette

La question des équivalences de diplômes et de formation aux fins d'accès aux professions a été très médiatisée récemment. En 2006, on faisait état d'une forte hausse des demandes depuis 2000 pour l'ensemble du système professionnel du Québec. Cependant, un examen plus poussé des données colligées montre que cette hausse concerne pour une part très importante les professions du secteur de la santé, qui représentent environ la moitié des Ordres professionnels au Québec. La progression des demandes d'équivalences est toutefois très modérée dans les Ordres du droit et de l'administration des affaires et elle est un peu plus significative dans les Ordres du génie et de l'aménagement. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le nombre de demandes soumises à l'Ordre des urbanistes soit relativement stable et limité.

Dans le processus de traitement des demandes, le Comité applique rigoureusement les principes reconnus et fondateurs des bonnes pratiques.

- **Égalité et équité** : application aux candidats dont le diplôme ou la formation ont été acquis hors Québec d'une évaluation correspondant aux critères imposés aux personnes diplômées ou formées au Québec.
- **Objectivité** : systématisation de l'application des critères objectifs (nombre d'années d'études, durée des études universitaires en urbanisme, apprentissage des matières d'urbanisme énoncées à l'article 6 du règlement, durée, étendue et niveau des responsabilités professionnelles assumées en urbanisme, acquisition des compétences en planification et en instrumentation, spectre des secteurs et des échelles territoriales d'intervention en urbanisme). Rejet des critères subjectifs comme les qualités personnelles et le réseau social et professionnel.
- **Transparence** : communication écrite et formelle du sens de l'appréciation par le Comité et des critères la fondant.

- **Ouverture** : collaboration avec d'autres organismes comme les registrariats des universités pour : soit l'insertion du parcours du demandeur dans un processus de diplomation reconnue par l'Ordre au Québec, soit pour faciliter au requérant la satisfaction des exigences de l'Ordre aux fins de la reconnaissance des acquis.
- **Révision périodique du processus** : cette révision vise à s'assurer que le processus satisfait aux principes et bonnes pratiques et qu'il ne comporte pas de complexité indue pour le requérant.

Pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, le comité des équivalences de l'Ordre des urbanistes du Québec a traité quatre demandes d'équivalence, dont une seule (25%) concernait une formation dans le domaine de l'urbanisme (hors Canada). Le taux de succès a été de 25%.

Formation hors Canada : trois cas

- DESS en urbanisme; recommandation favorable à une reconnaissance de maîtrise conditionnellement à la réussite d'un seul cours dans un programme reconnu par l'Ordre.
- Diplôme d'architecte, deux cas; recommandation défavorable dans les deux cas.

Diplômes obtenus au Québec : un cas

- Baccalauréat et maîtrise dans deux domaines différents dont aucun programme d'urbanisme; refus avec recommandation au candidat d'insertion de ses acquis dans un programme universitaire reconnu par l'Ordre.



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

Membres :

M. Bruno Bergeron, président
M. Michel Barcelo
M. Claude Dubé
M. Jean-François Noël, (min. de l'Éducation du Québec)

Formé en vertu d'un règlement du gouvernement du Québec, le Comité de la formation des urbanistes réunit messieurs Michel Barcelo et Claude Dubé, nommés par la Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec (CREPUQ), monsieur Jean-François Noël et madame Isabelle Lejeune, membres substitués, nommés par le ministre de l'Éducation du Québec, monsieur Claude Beaulac, président de l'Ordre et monsieur Bruno Bergeron, président du Comité, représentant nommé par le Bureau.

Le Comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes et de recommander au bureau toute action favorisant une meilleure adéquation entre la formation universitaire et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'urbaniste.

Les représentants ont eu l'occasion, cette année, d'échanger avec monsieur Claude Beaulac sur les actions du plan stratégique de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui touchent plus particulièrement le mandat du Comité. Au chapitre de l'Institut canadien des Urbanistes, le président a fait état de leurs mandats qui visent à standardiser au plan canadien les processus d'admission, la reconnaissance des diplômes et des expériences et l'accréditation des programmes universitaires. Le but poursuivi par l'Institut est de faciliter le transfert des urbanistes d'une province à l'autre. Au plan québécois, l'Ordre poursuit ses actions en vue de coordonner ses activités avec les différentes instances dans le dossier de l'accréditation des programmes universitaires, afin d'éviter les doublons.

Le Comité de la formation continue de l'Ordre est toujours très actif et bénéficie toujours du précieux apport des ententes interprofessionnelles. Le projet, qui visait l'établissement de stages rémunérés pour les postulants à l'Ordre, n'aura pas de suite. Le Comité de déontologie a reçu du Bureau le mandat de revoir son règlement à la lumière des nouvelles pratiques. Le dossier de la reconnaissance d'actes réservés est toujours actif et s'appuie sur les actes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Un grand dossier est en préparation, soit les États généraux sur l'aménagement et l'urbanisme qui se tiendront à l'automne 2006 et qui réuniront les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme à Québec pour discuter de la pratique, des enjeux, des outils et des grands défis.

Le représentant de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal signalait la forte croissance des inscriptions tant au baccalauréat qu'à la maîtrise et le nombre élevé d'échanges. Au moment où la formation s'ouvre aux problématiques internationales, nous observons que la pratique au Québec est de plus en plus encadrée au plan légal et axée sur la procédure. Les étudiants d'ici et d'ailleurs réclament aussi un élargissement de la formation.

Par ailleurs, il est remarquable de constater que 25% des bacheliers en urbanisme poursuivent leurs études en maîtrise dans des programmes connexes tels la Gestion de projets, le MBA, le Transport et l'Environnement. D'où le défi pour l'Ordre d'intégrer ces diplômés aux pratiques diverses.

Nous profitons de l'occasion pour adresser nos sincères remerciements aux membres du Comité et au personnel de l'Ordre pour leur soutien.



RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Déléguée

Mme Danielle Pilette

Le groupe de travail sur les organismes du gouvernement s'est penché entre autres sur l'Office des professions comme organisme de surveillance de l'application du Code des professions, dans le contexte où l'État délègue la protection du public et la surveillance des professionnels aux 45 Ordres existants. Tout récemment, dans ses recommandations au gouvernement, le Groupe s'est prononcé en faveur du maintien de l'Office, d'autant plus qu'il s'agit d'un organisme extra-budgétaire et que ce sont les Ordres qui en assument les coûts. **Le groupe de travail a aussi recommandé de diffuser au public, dans une optique de transparence, le résultat des analyses annuelles que l'Office fait des principales activités des Ordres liées à la protection du public ainsi que l'identification tant des éléments positifs que des éléments auxquels il faudrait prêter attention dans les meilleurs délais.** Le gouvernement a réagi rapidement au rapport du groupe de travail et a indiqué que sa recommandation concernant l'Office est retenue.

En tant que regroupement des Ordres professionnels visant la valorisation tant du système que du travail des professionnels eux-mêmes, le Conseil a adopté en cette année 2005-2006 un nouveau plan stratégique. Il apparaît clairement que le Conseil se positionne non seulement au Québec, mais en tant qu'acteur du système professionnel au Canada, en Amérique du Nord et sur la scène internationale. Le Conseil s'intéresse particulièrement aux questions d'accès aux professions (formations qualifiantes, reconnaissance d'acquis, équivalence de formation et de diplômes), d'exercice professionnel (qualité des services professionnels et protection du public y compris par l'assurance responsabilité), de même qu'aux questions d'organisation et d'administration des Ordres professionnels. Notons au passage que le CIQ rend des services de soutien et de diffusion de bonnes pratiques dans ces domaines auprès des Ordres professionnels. Les mécanismes de contrôle de l'exercice, notamment l'inspection et la discipline, sont d'ailleurs reconnus comme susceptibles d'amélioration dans plusieurs Ordres professionnels.

La place du Conseil interprofessionnel dans l'ensemble du système professionnel québécois est rappelée dans l'organigramme ci-après.

En 2005-2006, les travaux du Conseil ont été particulièrement mobilisés par l'étude et les consultations concernant le projet de modifications du Code des professions susceptible d'adoption législative très prochaine. Les modifications les plus ambitieuses discutées semblent avoir été abandonnées cette fois-ci; elles concernaient l'éventualité de la fusion du permis d'exercice et de l'inscription au Tableau d'un Ordre. Par contre, diverses catégories de permis seront mises à la disposition des Ordres par la modification annoncée au Code des professions. Ainsi, des Ordres pourront se prévaloir du permis restrictif temporaire ou permanent, particulièrement dans les conditions suivantes :

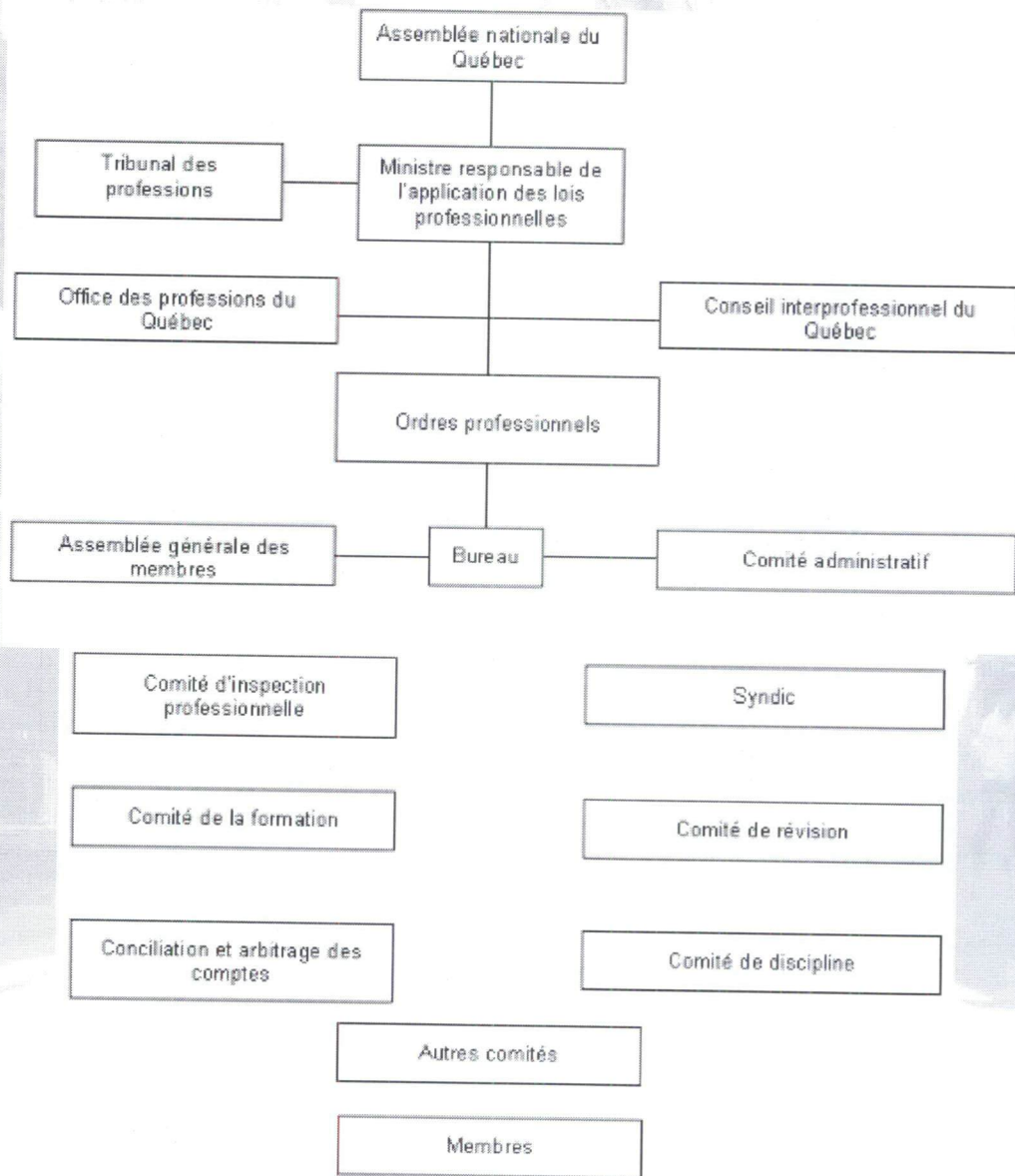
- nombre élevé de membres dans l'Ordre;
- volume d'équivalences élevé pour la formation ou le diplôme, notamment concernant des personnes immigrantes;
- fortes pressions du marché en faveur de l'offre de services professionnels ultraspécialisés.

Évidemment, les permis restrictifs, surtout permanents, peuvent nuire à la fluidité de l'offre de services professionnels et présenter un risque de ghettoïsation de catégories de professionnels. Pour cette raison, les Ordres les plus concernés prévoient utiliser cet outil avec la plus grande prudence, d'autant plus qu'on commence déjà à parler de système de permis à deux vitesses. L'autre point important de la modification législative prochaine du Code des professions concerne l'obligation aux Ordres d'implanter un mécanisme de révision des décisions d'équivalence par d'autres personnes que celles qui ont participé à la décision de première instance. Les Ordres pourraient satisfaire à cette nouvelle disposition en rendant leur Comité d'équivalence décisionnel plutôt que consultatif et en prévoyant que le Bureau (ou le CA) se charge de la révision lorsque requis.

Enfin, le CIQ a obtenu que la liste des répondants auprès du Directeur de l'État civil du Québec inclut les membres des professions à titre réservé. Ces répondants remplissent un formulaire attestant de l'identité de requérants auprès de l'État civil lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de fournir une photographie. Jusqu'à maintenant, la liste des professionnels acceptés comme répondants se limitait aux membres des professions à exercice exclusif.



LE SYSTÈME PROFESSIONNEL DU QUÉBEC – ORGANIGRAMME



Source : Conseil interprofessionnel du Québec



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Membres

M. Bernard McCann, président
M. Martin Pharand
Mme Claude Gauthier
Mme Christine Racine
Mme Sylvie Tanguay

Suite à l'adoption de la « Politique de formation continue » par le Bureau, le 31 mars 2000, le comité de formation continue doit :

- Élaborer le programme de formation continue;
- Réévaluer périodiquement la politique et le programme;
- Collaborer avec les autres comités de l'Ordre;
- Négocier et préparer les ententes de partenariat.

Au cours de l'année 2005-2006, le comité s'est réuni à plusieurs reprises, afin d'élaborer des formations continues:

- « Des présentations visuelles réussies », le 14 avril 2005 à Sainte-Foy;
- « La déontologie et le système professionnel : règles d'éthique pour les urbanistes », le 9 juin 2005, à Québec;
- « L'affichage au Québec », le 22 septembre 2005, à Beauport et le 23 février 2006, à Montréal;
- « Rédaction persuasive », les 27 et 28 septembre 2005, à Montréal;
- « L'énoncé du patrimoine dans le cadre de la planification urbaine », le 7 octobre 2005, à Montréal;
- « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », le 21 octobre 2005, à Montréal;
- « Lois et règlements régissant l'urbanisme » (journée préparatoire à l'examen), le 22 octobre 2005, à Montréal;
- « Les droits acquis : Quand ? Ou ? Comment ? Pourquoi ? », le 3 février 2006, à Montréal;
- « Le droit québécois de l'urbanisme discrétionnaire », le 24 mars 2006, à Montréal.

Le comité a également organisé, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un « Atelier sur la planification et l'aménagement durables pour les petites collectivités », lequel a été offert dans quatre municipalités du Québec :

- le 1^{er} décembre 2005, à Gatineau;
- le 6 décembre 2005, à Sherbrooke;
- le 7 février 2006, à Shawinigan;
- le 9 février 2006, à Rimouski.

D'autre part, l'entente conclue avec la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.) est entrée dans sa cinquième année d'opération. Celle-ci a permis d'offrir aux membres, quatre formations particulières à des tarifs spéciaux :

- « La Loi sur la qualité de l'environnement : les grands mécanismes et les principaux recours », le 8 avril 2005, à Saint-Hyacinthe;
- « Le rezonage parcellaire – un mythe à découvrir », le 15 septembre 2005, à Longueuil;
- « Tour d'horizon de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme », le 23 février 2006, à Lévis;
- « Salubrité, nuisances et biens mis sur le carreau : quoi de neuf sous le soleil ? », le 30 mars 2006, à Longueuil.

L'entente avec la C.O.M.A.Q. a aussi permis à nombre d'urbanistes de suivre d'autres formations plus spécialisées à tarifs réduits.

L'entente signée avec l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec a, quant à elle, permis à des membres de l'Ordre de s'inscrire au colloque annuel de l'A.U.A.M.Q. : « L'Habitat du 21^e siècle : de la ville au village urbain, vers une politique de la ville », les 5 et 6 mai 2005, à Gatineau.

Des ententes additionnelles, signées avec l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.) et l'Association des aménagistes régionaux du Québec (A.A.R.Q.) a permis d'offrir d'autres activités aux urbanistes.

Le Comité a maintenu et mis à jour régulièrement, sur le site Internet de l'Ordre, au cours de l'année, un calendrier des activités de formation continue, lequel expose tous les cours, conférences, colloques et congrès reconnus par le comité comme étant de la formation continue. Ce calendrier comprend toutes les formations offertes par l'Ordre et ses partenaires, ainsi que certaines autres formations jugées intéressantes pour les urbanistes. On retrouve le calendrier à l'adresse Internet suivante :

<http://www.ouq.qc.ca/Pages/Calendrier.htm>

Le Comité a poursuivi sa collaboration avec l'Institut canadien des urbanistes, laquelle collaboration vise à instaurer à long terme des modalités de formation continue obligatoire.



RAPPORT DU CONGRÈS CONJOINT OUQ-AQÉI

Membres

M. Bernard McCann, coprésident du congrès
Mme Sylvie Tanguay
Mme Jean-Pierre Meunier

Les 16 et 17 novembre 2005, l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts et l'Ordre des urbanistes du Québec ont tenu un congrès conjoint sous le thème : «La participation citoyenne au développement durable : une réalité pour les uns, un défi pour les autres ». Plus de 200 participants provenant de tous les milieux, dont près de 100 urbanistes, ont participé aux plénières, conférences et ateliers.

Ce congrès conjoint avait pour objectif de faire valoir et promouvoir la participation du public comme un élément essentiel de la prise de décision. Plus spécifiquement, il a permis de :

- Porter un regard critique sur la place occupée par les citoyens dans le processus de consultation publique en échangeant sur quelques expériences;
- Identifier les pratiques récentes ou en émergence en matière de participation citoyenne au développement durable;
- Améliorer la pratique en abordant les questions de bonne pratique, d'éthique et de déontologie.

En plénière d'ouverture, la situation actuelle de la démocratie de participation a été décrite sous différentes perspectives. Puis, quatre sous-thèmes ont ensuite été abordés en séances parallèles :

- la participation citoyenne à la planification municipale et à la vie locale;
- les formes innovantes de participation citoyenne;
- la participation citoyenne à l'évaluation de projets;
- la participation citoyenne à la conservation des patrimoines.

En plénière de fermeture, les conditions pour atteindre une véritable démocratie de participation ont été discutées.

Au cours de la première journée du congrès, les participants ont également eu la chance d'entendre une allocution du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Monsieur Thomas J. Mulcair.

La réalisation de ce congrès conjoint a permis aux membres de l'OUQ de recevoir des outils et autres moyens pour faciliter la participation citoyenne à la prise de décision, et ce, à toutes les étapes de la planification et de la réalisation de projets urbains.

RAPPORT DU COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI

Membres

Mme France Levert, présidente
Mme Huguette Béland
M. Robert Chicoine
M. Sylvain Ducas
M. Dominic Duford
M. Pierre Rochon
M. Yvan Rompré
Mme Seraya Speer
Mme Marie-Odile Trépanier

Dans la foulée du portrait de la pratique dressée, le Comité a poursuivi son mandat en 2005 et au début 2006 en vue de développer un outil de promotion de la profession auprès des employeurs.

Un recueil de fiches comprenant une fiche générale sur la profession ainsi que des fiches spécifiques à 8 domaines différents ont été complétés et sont actuellement en voie de révision. Les fiches seront insérées dans une pochette personnalisée et polyvalente dont le graphisme a aussi été réalisé.

Les thèmes traités sont :

- Aménagement du territoire
- Urbanisme municipal
- Habitation et cadre de vie
- Transport
- Patrimoine
- Aménagement récréo-touristique et culturel
- Ressources naturelles/énergie
- Environnement/développement durable

Chacune de ces fiches présente une description générale du domaine, les interventions et habiletés professionnelles de l'urbaniste qui y sont propres, les employeurs potentiels ainsi que des exemples concrets.

Le Comité travaille aussi actuellement à l'élaboration de recommandations pour mettre à profit cet outil auprès d'employeurs ciblés, lors d'événements ou autres.

La date cible pour la publication du recueil est fin septembre et son lancement pourrait se faire lors des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (18, 19 et 20 octobre 2006)



RAPPORT DU COMITÉ « URBANISTES EN HERBE »

Membres et collaborateurs:

Mme Catherine Vachon, présidente
Mme Gisèle Bourdages, urbaniste
M. Stéphane Doré, urbaniste
M. Nicolas Léonard, stagiaire
Mme Brigitte Leroux, urbaniste
Mme Chantal Letendre, stagiaire
M. Jean Paré, urbaniste
M. Pierre Pauzé, urbaniste
M. Jason Prince, graphiste
Mme Mélanie Roy, stagiaire
Mme Maria-Eugénia Sahagun, stagiaire
Mme Seraya Speer, stagiaire
Mme Stéphanie Turcotte, urbaniste

Au cours de l'année 2005-2006, le comité « Kid's Guide » a travaillé à finaliser le guide intitulé « Les urbanistes en herbe » visant à sensibiliser les élèves du primaire aux enjeux liés à l'urbanisme. Ce guide, qui constitue une adaptation du « Kidsguide » réalisé par l'Institut canadien des urbanistes, sera disponible sous peu sur Internet pour quiconque souhaiterait expérimenter les activités qu'il contient. Une campagne d'information accompagnera le lancement du guide qui devrait se faire à l'automne 2006.

D'autre part, dans le cadre de l'alliance conclue l'année dernière avec le Programme de soutien à l'école montréalaise et le centre canadien d'architecture (CCA), le comité « Kid's Guide » a collaboré cette année à la création du projet « Explorer les sensations urbaines » s'adressant aux écoles primaires de l'île de Montréal situées en milieu défavorisé. Les objectifs de ce projet étaient de sensibiliser les jeunes aux différentes perceptions que chacun peut avoir de la ville, en recourant aux sens de l'ouïe, de l'odorat, du toucher et de la vue, et de les initier aux impacts qu'ont les décisions qui sont prises concernant son aménagement. Le projet était construit autour de visites au CCA, d'expériences en classe et d'activités sur le terrain. Les jeunes ont été appelés à réfléchir au développement de la ville en prenant conscience de leur rôle de citoyen dans un projet collectif, à travers leur expérience vécue. Ils ont aussi été sensibilisés à l'importance et aux implications d'un projet de recherche.

Dans le cadre du projet, le comité « Kid's Guide » a été responsable de l'organisation d'une visite sensorielle dans le Vieux-Montréal et le quartier chinois. Treize urbanistes ou stagiaires en urbanisme ont accepté de participer à cette activité et de guider les neuf classes participantes. Les visites se sont déroulées au cours des deux premières semaines du mois d'avril et ont duré chacune environ deux heures et demie. Au cours de ces visites, les élèves ont été amenés à porter attention aux sensations ressenties durant les parcours. Pour ce faire, les élèves ont été groupés par trois. L'un des élèves avait les yeux bandés et devait se concentrer sur les sens de l'odorat et de l'ouïe. Un autre élève devait se concentrer sur les sens de la vue et du toucher et était chargé de faire des frottis de différentes textures et de noter leur localisation sur un plan. Le troisième élève était principalement chargé de guider l'élève aux yeux bandés et de noter sur un plan toutes les impressions ressenties par ses deux coéquipiers. Les résultats de ce travail ont constitué un projet de recherche collectif sur la variété des ambiances sensorielles que l'on peut retrouver en ville, un véritable relevé d'impressions effectué sur le terrain. Ce relevé a ensuite été utilisé par le groupe Architectes en action qui a effectué en classe une carte des impressions sensorielles récoltées par les élèves.

Ce projet a connu un franc succès auprès de tous les participants. La prochaine participation du comité « Kid's Guide » à un projet conjoint du CCA et du Programme de soutien à l'école montréalaise aura lieu au printemps 2008. Ce futur projet aura pour sujet le Montréal souterrain et le comité « Kid's Guide » devrait encore être chargé de l'organisation d'une visite.



RAPPORT DU COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE « URBANITÉ »

Membres

M. François Goulet, président
M. Paul Arsenault, urbaniste
M. Pascal Lacasse, urbaniste
M. Mathieu Langlois, urbaniste
Mme Hélène Laperrière, urbaniste
Mme Gabrielle Laflamme, étudiante en urbanisme

En 2005, Stéphanie Côté, François Guignard, Marie-Hélène Poirier et Sylvain Thériault ont aussi participé au comité.

Le comité est dirigé depuis la fin de 2004 par François Goulet, qui a succédé à François Cadotte (2001-2004), lequel a joué un rôle clé dans la renaissance d'Urbanité, tout comme, bien sûr, François Ménard, directeur sortant des communications et Claude Beaulac, président sortant de l'OUQ, qui se joint maintenant au comité à titre de directeur général de l'Ordre.

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, Urbanité s'adresse à tous les professionnels de l'aménagement qui œuvrent dans les municipalités, les MRC et les ministères et mandataires gouvernementaux, à titre de fonctionnaires ou de professionnels de pratique privée. Depuis sa relance, le lectorat d'Urbanité déborde du cadre des intervenants professionnels pour compter des employeurs, des élus et des clients, des universitaires et leurs étudiants et de nombreux citoyens que l'aménagement et le développement durable intéressent. C'est ce qui explique que le tirage d'Urbanité atteint maintenant 2 600 exemplaires dont 924 sont destinés aux membres de l'Ordre et 1 676 rejoignent des abonnés "externes".

En 2005, trois numéros ont été publiés, en mars (Patrimoine en évolution), en juillet (Affichage: Un peu d'ordre SVP), et en novembre (Allo j'écoute; la consultation publique). Toujours en 2005, le comité a coordonné la préparation du numéro du printemps 2006, (Les temps changent).

Dans sa quête de sujets, le comité éditorial recherche un équilibre entre nouvelles brèves et textes approfondis, entre textes d'information et textes d'opinion. En 2005, le comité tenté de donner une plus grande visibilité aux réalisations de membres de l'Ordre, ce qui s'est traduit notamment par l'addition d'une chronique sur les bons coups en urbanisme (qui deviendra la chronique « En pratique » à partir de l'automne 2006).

Pour assurer une amélioration constante de la qualité de présentation des textes et pour guider la démarche d'écriture d'articles dans la revue, le comité a rédigé en 2005 un guide intitulé « Comment écrire dans Urbanité », remis à tous les auteurs pressentis et disponible sur le site Internet de l'Ordre, à :

http://www.ouq.qc.ca/documents/normes_urb.pdf.

En plus des appels réguliers par Internet pour des textes sur des réalisations d'urbanistes, Urbanité procède depuis deux ans à des appels auprès d'étudiants des écoles d'urbanisme et d'aménagement, afin notamment d'obtenir des textes à saveur journalistique.

En 2006, le comité prévoit publier trois numéros, dont les principaux thèmes sont « Les temps changent » (paru au printemps 2006), « L'environnement en pratique » (été 2006) et un dossier sur la sécurité et l'aménagement (automne 2006). Au printemps 2007, un numéro sera consacré aux thématiques du Congrès conjoint ICU-OUQ.

Dans un avenir plus éloigné, le comité éditorial souhaite aborder des thèmes comme la pratique réservée en urbanisme, les familles et l'urbanisme, et les conflits d'usages. Outre ces thématiques, Urbanité souhaite continuer de présenter des textes d'actualités et d'opinion, des chroniques régulières sur les publications récentes, sur les sites Internet d'intérêt, la chronique juridique et le regard sur le passé, ainsi que des réalisations en urbanisme, qu'elles soient à l'échelle municipale ou régionale, qu'elles soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs. Pour y parvenir, Urbanité continuera de dépendre des textes que les urbanistes et autres professionnels et auteurs voudront bien lui soumettre.



RAPPORT DU CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS

Président

M. David Belgue

Au cours de la dernière année, le Conseil du paysage québécois a poursuivi ses efforts de réseautage des intervenants régionaux et professionnels qui s'intéressent à la protection et à la mise en valeur du paysage. Ses membres sont :

- les organismes régionaux :
 - Conseil régional de l'environnement des Laurentides;
 - Comité du patrimoine paysager estrien;
 - Ruralys (Bas-Saint-Laurent);
 - Regroupement des agents et agentes de Villes et villages d'art et de patrimoine.
- les associations et ordres professionnels :
 - Association des aménagistes régionaux du Québec;
 - Association des architectes paysagistes du Québec;
 - Ordre des agronomes du Québec;
 - Ordre des architectes du Québec;
 - Ordre des urbanistes du Québec.

D'autres fiches paysages illustrant des démarches exemplaires se sont ajoutées au Guide du paysage. Plus de 30 fiches paysages sont maintenant disponibles sur le site web <http://www.paysage.qc.ca/guide/index.html>.

La formation sur le Guide du paysage a également constitué une priorité en 2005-2006 et le Conseil offre des modules d'une journée ou d'une demi-journée : <http://www.paysage.qc.ca/nouvelles/formationCPaysage.pdf>.

Au cours de l'année, quatre formations ont été tenues en partenariat avec les organismes suivants :

- Rues Principales (mai 2005);
- Conseil régional de l'environnement Laurentides (septembre 2005);
- Association des architectes paysagistes du Québec (octobre 2005);
- Comité du patrimoine paysager estrien (février 2006).



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2006

Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton 

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2006 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution des surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Longueuil
Le 4 mai 2006

370, chemin de Chambly
Bureau 300
Longueuil (Québec) J4H 3Z6
Téléphone: (450) 679-5110
1-800-267-2261 (sans frais)
Télécopieur: (450) 679-7596
www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International



États financiers

Revenus et dépenses

Ordre des urbanistes du Québec Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006		2005
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Cotisations - membres	323 010	296 014	256 161
Cotisations - stagiaires		18 178	12 034
Subventions - Ministère des Affaires municipales	10 000	10 000	10 000
Opérations	107 985	102 173	126 314
Congrès		49 654	55 314
Intérêts	3 000	4 647	2 944
Adhésions		1 831	2 691
	<u>443 995</u>	<u>482 497</u>	<u>465 458</u>
Dépenses d'exploitation			
Salaires et charges sociales	153 769	196 919	152 972
Transport et communications	57 700	73 334	80 952
Services professionnels	61 600	82 155	58 051
Fournitures et impression	26 100	33 985	25 055
Charges locatives	41 350	40 707	39 398
Frais de représentation	14 500	6 602	7 807
Opérations	48 228	25 192	32 098
Congrès		33 453	38 653
Radiation d'immobilisations		1 040	
Amortissement des immobilisations	6 500	6 217	5 154
	<u>409 747</u>	<u>499 604</u>	<u>440 140</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>34 248</u>	<u>(17 107)</u>	<u>25 318</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Évolution des surplus

Ordre des urbanistes du Québec Évolution des surplus de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Investis en		2006		2005	
	immobilisations	Non affectés	Total	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	15 796	114 650	130 446		105 128	
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(6 217)	(10 890)	(17 107)		25 318	
Acquisition d'immobilisations	23 831	(23 831)				
Radiation d'immobilisations	(1 040)	1 040				
Solde à la fin	32 370	80 969	113 339		130 446	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Bilan

Ordre des urbanistes du Québec

Bilan

au 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	17 428	
Dépôts à terme, 2,50 % (1,00 % à 1,85 % en 2005), échéant à différentes dates jusqu'en mars 2007	240 000	200 000
Débiteurs (note 3)	33 905	34 244
Frais payés d'avance	7 535	1 123
	298 868	235 367
Immobilisations (note 4)	32 370	15 796
	<u>331 238</u>	<u>251 163</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire		15 885
Comptes fournisseurs et charges à payer	29 290	29 162
Cotisations perçues par anticipation	188 609	75 670
	<u>217 899</u>	<u>120 717</u>
SURPLUS		
Investis en immobilisations	32 370	15 796
Non affectés	80 969	114 650
	<u>113 339</u>	<u>130 446</u>
	<u>331 238</u>	<u>251 163</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur



Notes complémentaires

Ordre des urbanistes du Québec Notes complémentaires au 31 mars 2006

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre des urbanistes du Québec est constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26). L'Ordre fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus de cotisations et de subventions. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de cotisations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif du bilan.

Les droits d'inscription aux congrès, à la formation continue et au tournoi de golf sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a lieu.

Les revenus d'opérations et d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.



Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2006

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %

3 - DÉBITEURS

	2006	2005
	\$	\$
Comptes clients	27 829	34 244
Taxes à la consommation à recevoir	6 076	
	<u>33 905</u>	<u>34 244</u>

4 - IMMOBILISATIONS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	66 654	44 481	22 173
Équipement informatique	55 321	45 124	10 197
	<u>121 975</u>	<u>89 605</u>	<u>32 370</u>

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	50 869	40 910	9 959
Équipement informatique	84 461	78 624	5 837
Améliorations locatives	8 849	8 849	
	<u>144 179</u>	<u>128 383</u>	<u>15 796</u>

5 - OUVERTURE DE CRÉDIT

Des dépôts à terme sont affectés à la garantie de l'ouverture de crédit bancaire, d'un montant maximum autorisé de 20 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % (6,50 %; 5,25 % en 2005) et qui est renouvelable annuellement.



Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2006

6 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers à court terme sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

7 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 31 mars 2011, à verser une somme de 184 449 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 35 267 \$ en 2007, à 36 060 \$ en 2008, à 36 872 \$ en 2009, à 37 701 \$ en 2010 et à 38 549 \$ en 2011.

8 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.



Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2006

Raymond Chabot Grant Thornton 

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Rapport de mission d'examen

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons procédé à l'examen des renseignements supplémentaires de l'Ordre des urbanistes du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2006. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Ordre.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces renseignements supplémentaires.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces renseignements supplémentaires ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Longueuil
Le 4 mai 2006

370, chemin de Chambly
Bureau 300
Longueuil (Québec) J4H 3Z6
Téléphone: (450) 679-5110
1-800-287-2281 (sans frais)
Télécopieur: (450) 679-7586
www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International

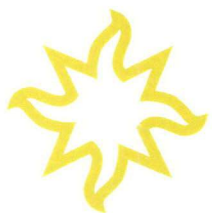


Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
 de l'exercice terminé le 31 mars 2008
 (non vérifié)

	2008											2005				
	Admission	Administration	Admission	Vie démocratique	Congrès	Formation continue	Communication et information	Syndic	Inspection	Site Web	Relations, organismes et comités	Golf	Budget	Réel	Réel	
Revenus																
Collisions - membres	285 243	771											323 010	296 014	256 161	
Collisions - stagiaires		18 178												18 178	12 034	
Subventions	10 000												10 000	10 000	10 000	
Ministère des Affaires municipales	6 917	13 870			49 664	52 768	13 729				14 889	107 866	102 173	126 314	55 314	
Opérations	4 647											3 000	4 647	2 644		
Congrès	1 831												1 831	2 691		
Intérêts																
Adhésions	318 638	32 819			49 664	52 768	13 729				14 889	443 985	482 497	465 458		
Dépenses																
Salaires et charges sociales	196 919												183 769	196 919	162 972	
Transport et communications	8 332					22 483	10 914	1 199	1 798			1 420	57 700	73 334	80 952	
Services professionnels	31 784					18 738	9 449	22 184					61 600	82 155	58 051	
Fournitures et impression	11 398					6 037	16 032						26 100	33 985	25 055	
Charges locatives	40 707												41 360	40 707	39 398	
Frais de représentation													14 500	6 602	7 807	
Opérations	7 865						146						14 466	48 228	32 088	
Congrès														25 192	32 088	
Radiation d'immobilisations	1 040													33 453	38 653	
Amortissement des immobilisations	6 217													1 040	5 154	
	904 262	4 222	25 924	33 453	47 268	36 641	23 383	1 798		6 887	15 876	409 747	499 604	440 140		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	14 376	28 597	(25 924)	16 201	5 510	(22 812)	(23 383)	(1 798)		(6 887)	(967)	34 248	(17 107)	25 318		







**Ordre des
Urbanistes du
Québec**

85, rue Saint-Paul ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3V4
Téléphone (514) 849-1177
Télécopieur (514) 849-7176
www.ouq.qc.ca